

# Trichomanès remarquable

*Vandenboschia speciosa* (Willd.) Kunkel



## STATUT DE L'ESPÈCE

Code Natura 2000  
Convention de Berne

Directive Habitats-Faune-Flore

→ 1421  
→ Annexe I  
→ Annexe II

**PROTÉGÉE  
AU NIVEAU  
NATIONAL**

## DESCRIPTION

Le Trichomanès remarquable est une fougère à rhizome (tige souterraine) rampant. Le sporophyte (partie feuillée de la plante portant les spores) est constitué d'un limbe triangulaire d'un vert très sombre, mince et translucide. Le sporophyte n'a jamais été observée en Limousin, mais il a été observée récemment dans le Cantal. Le gamétophytes (partie portant les organes de reproduction : gamètes) a l'aspect d'un feutrage vert formant des plaques sur les parois humides et ombragées des grottes et anfractuosités. En Limousin, seul le gamétophyte a été observé.

## RÉPARTITION

**En France :** Le sporophyte est connu en Bretagne, Pays basque et Cantal. Le gamétophyte a une répartition plus vaste: il a été recensé, en plus des secteurs précédents, en Corrèze, en Aveyron, dans les Vosges et le Tarn.

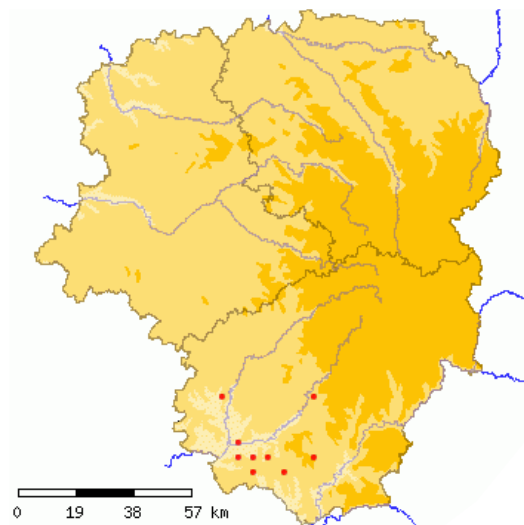
**En Limousin :** L'espèce est connue uniquement de Corrèze : vallée gréseuse du sud corrézien (Planchetorte où de très nombreuses stations sont connues, Lamouroux...), vallée de la Montane à Gimel, cascade de Murel.

## BIOLOGIE

Le Trichomanès remarquable est une plante d'ombre des terrains acides (granite ou gres). Son habitat préférentiel est caractérisé par une luminosité diffuse et une humidité ambiante quasi permanente. Elle supporte difficilement une insolation directe.

## Cartographie des données connues

- carte de la répartition par commune
- ◎ carte de la répartition par maille



- Donnée récente (≥1990)
- Donnée récente + donnée ancienne
- Donnée récente + donnée historique
- Donnée ancienne (1958 à 1989)
- Donnée historique (≤1957)



## EXIGENCES ÉCOLOGIQUES

- Anfractuosités et cavités à atmosphère saturée en humidité, faible luminosité.
- Terrains acides.

## MENACES

- Une sur-fréquentation du milieu.
- Modification du milieu (luminosité et humidité) après coupes d'arbres par exemple.
- Fréquentation des cavités accueillant l'espèce.

## MESURES DE GESTION FAVORABLES

- Maintien de l'hygrométrie suffisante au niveau des stations de *Trichomanès* remarquable.
- Limitation de la fréquentation des cavités abritant l'espèce.

## CALENDRIER DE SENSIBILITÉ

- ☞ L'espèce est sensible toute l'année.

Fiche établie par le service  
**Valorisation, Évaluation  
des Ressources  
et du Patrimoine Naturel**  
(VERPN/DREAL)



**Novembre 2014**

Conservatoire Botanique National



Avec la participation du  
**Conservatoire Botanique  
National  
du Massif Central**  
(CBNMC)

**Photos**

*Trichomanès remarquable* : L. Chabrol (CBNMC)  
Fond : VERPN/DREAL